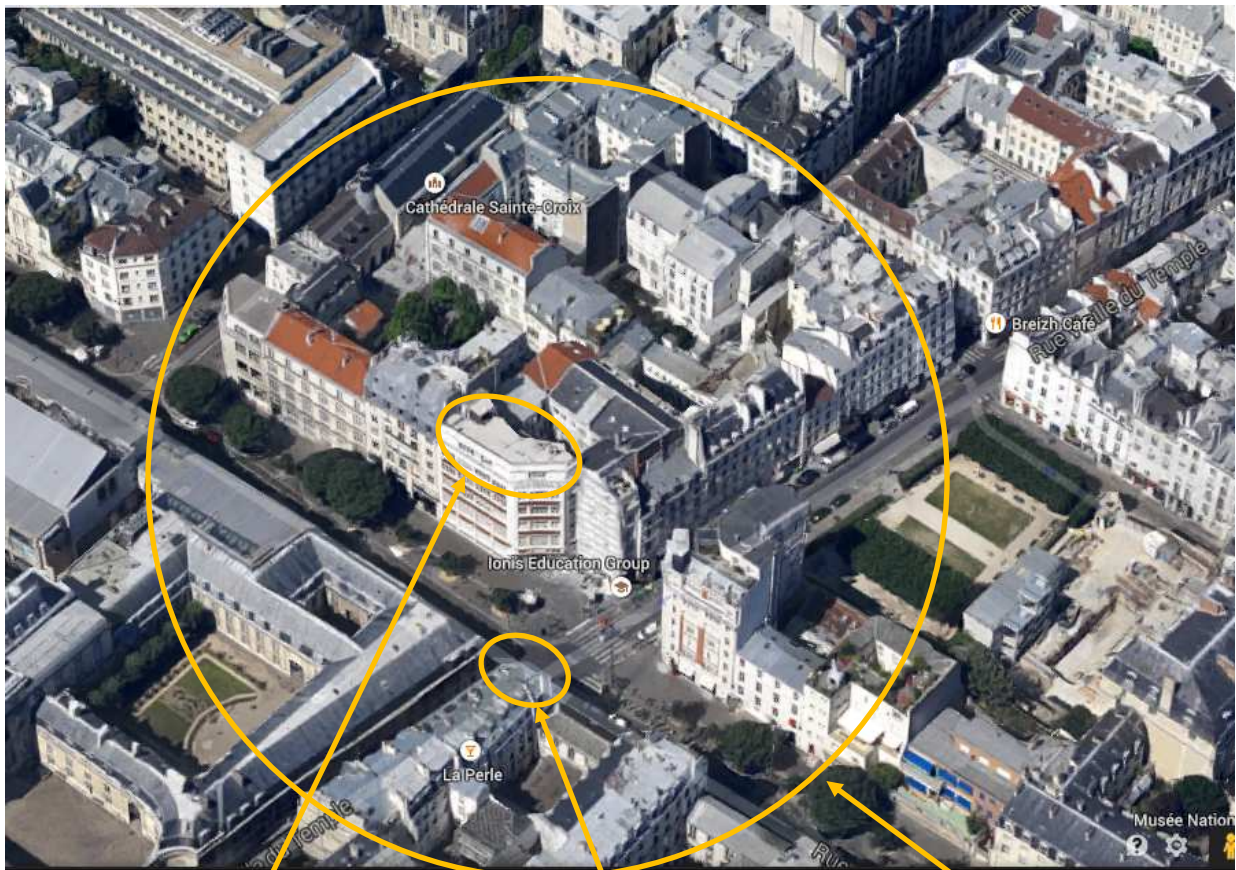


# Un projet de bar-restaurant sur le toit d'un immeuble du quartier menace votre tranquillité et votre sommeil !

**Vous habitez un appartement inscrit dans le cercle ci-dessous, alors vous êtes les premiers concernés !**



Projet de bar-restaurant à ciel ouvert sur la terrasse de l'immeuble angle des rues Quatre Fils / Vieille du Temple

Café La Perle

Toutes les fenêtres inscrites dans ce cercle sont à moins de 85 mètres du bar à ciel ouvert

**Malgré l'avis défavorable de la Mairie du III<sup>ème</sup>**, inquiète des nuisances sonores pour les riverains, **un permis de construire a été accordé au gérant du café La Perle pour ouvrir un nouveau bar restaurant sur le toit de l'immeuble situé à l'angle des rues des Quatre Fils et Vieille du Temple.**

Les habitants du quartier qui subissent les nuisances sonores générées par le café La Perle, dont le gérant a déjà été condamné en 2010 pour tapage nocturne, peuvent témoigner de l'impact sur leur quiétude (attroupement dans la rue, brouhaha jusque tard dans la nuit et cris des alcoolisés attardés ensuite ...).

**Le projet qui pourrait se concrétiser d'ici cet été si nous ne nous mobilisons pas, sera sans aucun doute générateur pour les riverains d'importantes nuisances sonores de jour comme de nuit (bar ouvert tous les soirs et le week-end).**

Si ce projet vous inquiète, rejoignez le collectif « **ZAD la Perle** » qui réunit déjà plusieurs dizaines de riverains mobilisés pour combattre ce projet.

**Aucune cause n'est jamais perdue avant d'avoir livré le combat.** De nombreux projets nuisibles pour les riverains ont déjà été annulés ou modifiés, mais une forte mobilisation de tous les riverains concernés est pour cela indispensable. Les élus qui détiennent souvent les clefs du problème sont sensibles à l'expression populaire.

**Pour en savoir plus sur ce projet, voir :**

- Le blog très documenté de Jean-François Bayart sur Mediapart : <http://blogs.mediapart.fr/blog/jean-francois-bayart/030415/dans-le-marais-les-parties-de-bonneteau-de-pierre-aidenbaum>
- Le papier du 4 avril 2015 sur le blog de l'association « Vivre le Marais » : <http://vivreleamarais.typepad.fr/blog/2015/04/un-nouveau-front-de-résistance-au-bruit-est-il-en-train-de-souffrir-rue-des-quatre-fils-iiiie-.html>

Si vous êtes locataire, transmettez le double de ce document à votre propriétaire afin que vous puissiez ensemble défendre vos intérêts.

**Vous souhaitez faire connaître votre désapprobation du projet de bar-restaurant, alors vous pouvez :**

1/ Nous contacter :

- Email : [zadlaperle@yahoo.fr](mailto:zadlaperle@yahoo.fr)
- Groupe Facebook : Zad la perle (cause)
- Courrier : Collectif « ZAD la Perle » - C/O Vivre le Marais – 6 rue des Haudriettes – 75003 Paris

2/ Mettre à vos fenêtres visibles de la rue des panneaux/banderoles exprimant votre opposition au projet « Non à l'extension du bar La Perle » « Laissez nos enfants dormir tranquilles » .....

3/ Signer une pétition destinée aux élus de la ville de Paris

- Par internet : [http://www.petitions24.net/zad\\_de\\_la\\_perle](http://www.petitions24.net/zad_de_la_perle)
- Par courrier en nous adressant la présente feuille complétée ci-dessous

-----  
A l'attention de Madame Anne HIDALGO, Maire de la Ville de Paris, et de Monsieur Pierre Aidenbaum, Maire du 3<sup>ème</sup> arrondissement.

Je soussigné (*nom, prénoms*) \_\_\_\_\_

habitant au (*adresse complète*) \_\_\_\_\_

directement impacté par les nuisances sonores et visuelle que ne manquera pas de générer le restaurant dont la construction a été accordée à la Sarl Holding JPN Investissement gérée par Monsieur Jean-Philippe Nikoghossian, propriétaire par ailleurs du bar La Perle, vous demande instamment de prendre en considération les conséquences terribles que cette ouverture aura sur nos vies et celles de nos enfants.

Si une ville comme Paris se doit d'évoluer, pour autant, l'ouverture d'un bar-restaurant de nuit au milieu des logements semble contraire à votre politique de maintien des habitants au cœur de la ville et de défense de l'environnement.

Nous vous demandons en conséquence de ne pas autoriser l'ouverture de ce restaurant qui sera surtout un bar.

Date : \_\_\_\_\_

Signature :